



# Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7519<sup>e</sup>** séance

Jeudi 10 septembre 2015, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Iliichev	.....	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Angola	.....	M. Santa Rosa
	Chili	.....	M. Olguín Cigarroa
	Chine	.....	M. Zhao Yong
	Espagne	.....	M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	.....	M. Klein
	France	.....	M. Lamek
	Jordanie	.....	M. Hmoud
	Lituanie	.....	M. Baublys
	Malaisie	.....	M <sup>me</sup> Adnin
	Nigéria	.....	M <sup>me</sup> Ogwu
	Nouvelle-Zélande	.....	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	.....	M. Wilson
	Tchad	.....	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	.....	M. Méndez Graterol

## Ordre du jour

### La situation au Libéria

Trentième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2015/620)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Libéria**

#### **Trentième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2015/620)**

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Libéria à participer à la présente séance. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Benedict Sannoh, Ministre de la justice et Procureur général de la République du Libéria.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et S. E. M. Olof Skoog, Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suède.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/620, qui contient le trentième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

**M. Ladsous** (*parle en anglais*) : À la même époque l'année dernière, la situation au Libéria était extrêmement préoccupante. Le pays se débattait dans un drame d'une ampleur nationale, une urgence sanitaire sans précédent qui détruisait familles et communautés, menaçait de réduire à néant les acquis réalisés sur le plan politique et dans le domaine de la sécurité depuis la fin de la guerre civile et risquait de déchirer le tissu social fragile du pays. Le Conseil de sécurité a reconnu que cette urgence sanitaire constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Depuis cette époque, heureusement, le pays a franchi un cap.

Face au traumatisme de l'Ebola, la population du Libéria a fait preuve de résilience, de dignité et d'une détermination profonde à triompher de cette crise. Et effectivement, ses efforts ont été récompensés. Le 3 septembre, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que le Libéria était à nouveau débarrassé

du virus Ebola. C'est pourquoi je voudrais, pour commencer mon intervention, saluer le Ministre de la justice et son gouvernement pour le rôle moteur qu'ils ont assumé pendant la crise et aujourd'hui, tandis que le pays s'attelle à la tâche de relèvement. Je saisis également la présente occasion pour dire toute mon admiration au peuple du Libéria, qui s'est galvanisé à tous les niveaux, notamment au niveau communautaire. J'exprime également mon appréciation au Conseil qui a mobilisé un appui international en faveur des pays les plus gravement touchés par l'Ebola, y compris le Libéria.

Le Libéria fait des progrès sur plusieurs fronts, y compris pour ce qui est des réformes politiques essentielles. Le Gouvernement a lancé un programme de déconcentration qui constitue la première mesure critique sur la voie de la décentralisation du rôle de l'État – qui, pour le moment, est concentré principalement à Monrovia – afin que les responsables locaux aient les moyens d'agir et que tous les citoyens du pays puissent avoir accès aux services de base.

Il y a également eu des avancées dans le processus de révision de la Constitution. Le mois dernier, la Présidente Johnson-Sirleaf a transmis au Parlement 25 projets d'amendements résultant de ce processus, en même temps que ses recommandations. Je note que la Présidente a rejeté de manière catégorique – et suggéré que les élus libériens fassent de même – des clauses d'exclusion comme celles qui déclarent que le Libéria est une nation chrétienne ou qu'il faut avoir des ancêtres africains pour être citoyen du pays. Au nombre de recommandations figurent également des changements proposés qui ont reçu l'aval de la Présidente, tels qu'un mandat plus court pour les élus, y compris les présidents et les législateurs.

Dans l'intervalle, les procédures judiciaires concernant les élections sénatoriales de décembre dernier sont presque terminées, une seule affaire restant pendante en appel. À mon avis, le processus électoral de 2014 a démontré à bien d'égards l'indépendance et la maturité de la démocratie au Libéria, s'agissant notamment de la capacité des institutions nationales d'organiser des élections sur tout le territoire national dans des circonstances, qui, comme nous nous en souvenons, étaient difficiles et avec des moyens limités. Les procédures de recours subséquentes ont démontré que la classe politique nationale demeure déterminée à régler les différends par des voies légales.

La situation en matière de sécurité demeure globalement stable, même si des préoccupations liées

à l'ordre public persistant, comme en témoignent les incidents périodiques entre la police et les conducteurs de mototaxis à Monrovia et les troubles de l'ordre public survenus dans des concessions. Toutefois, j'ai le plaisir d'annoncer qu'il n'y a pas eu d'incidents majeurs en matière de sécurité depuis la publication du rapport du Secrétaire général (S/2015/620), le 13 août.

Dans l'entre-temps, le Libéria déploie des efforts considérables pour mettre sur pied ses institutions, adopter des lois et mettre en place des mécanismes qui lui permettront de maintenir la stabilité en l'absence d'une force de maintien de la paix. Tous les comtés du Libéria, à une exception près, ont créé des conseils de sécurité à l'échelon du comté, qui rassemblent les différents acteurs œuvrant dans le secteur de la sécurité et leur permettent de partager des informations, de diffuser des alertes rapides sur les risques de sécurité et de prodiguer des conseils aux décideurs nationaux. C'est un outil important permettant de tirer parti des informations et des capacités locales pour éviter que des conflits localisés ne dégèrent en conflits à grande échelle. Tout récemment, le conseil de Grand Gedeh a procédé à une évaluation des plaintes des habitants concernant l'usurpation transfrontalière des terres agricoles par des ressortissants étrangers, en vue de formuler des recommandations pour éviter que ce différend ne prenne plus d'ampleur.

Le Gouvernement reste déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mobiliser les ressources nécessaires afin de renforcer sa capacité à maintenir la stabilité et à protéger sa population sans l'aide de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). La semaine dernière, la Présidente a promulgué le budget national pour 2016-2017, qui s'élève à 622 millions de dollars, dont 20 millions de dollars alloués à la transition en matière de sécurité. Toutefois, le Gouvernement estime que 37 millions de dollars sont nécessaires pour mener à bien le processus de transition.

La semaine dernière, le groupe conjoint de mise en œuvre, qui rassemble le Gouvernement et ses principaux partenaires, y compris la MINUL qui supervise le processus de transition en matière de sécurité, a décidé de revoir les priorités en ce qui concerne les tâches prévues et les coûts y afférents en vue d'assurer la réalisation d'objectifs d'étape fondamentaux dans le cadre du processus de transition. Il a également décidé d'adopter une approche plus robuste pour mesurer les progrès accomplis sur la base des indicateurs et activités prévus. La MINUL et l'équipe de pays appuient la

création d'un bureau de gestion des programmes pour la transition en matière de sécurité, qui se concentrera sur la mise en œuvre des programmes, un accent particulier étant mis sur la responsabilité financière et le respect des délais.

Les législateurs ont également fourni leur part d'efforts. Ils ont reporté leurs vacances parlementaires afin de pouvoir examiner des projets de loi essentiels en suspens, notamment les projets de loi sur les services de police et d'immigration, qui prévoient des dispositions importantes relatives au contrôle civil. Cependant, certains textes de loi importants restent en suspens, notamment un projet de loi relatif au contrôle des armes à feu, sur lequel le Secrétaire général a récemment appelé l'attention en indiquant qu'il était crucial dans le contexte du régime de sanctions.

Le mécanisme quadripartite composé de la MINUL, de sa mission sœur, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, ainsi que de responsables libériens et ivoiriens, a repris ses activités en mars de cette année à l'occasion d'une réunion à Abidjan. Malheureusement, les opérations officielles conjointes de sécurité à la frontière qui ont été suspendues au début de 2014 en raison des craintes que l'épidémie d'Ebola ne se propage en Côte d'Ivoire n'ont pas encore repris. Les réunions prévues des chefs et des anciens dans la zone frontalière, ainsi que les rapatriements volontaires des réfugiés ivoiriens vivant au Libéria sont toujours également suspendus, en particulier dans la région de Zwedru, jusqu'après l'élection d'octobre en Côte d'Ivoire. Dans l'intervalle, la MINUL travaille en étroite collaboration avec l'Union du fleuve Mano pour mettre en œuvre sa stratégie en matière de sécurité.

En avril, le Conseil a décidé que le retrait progressif de la MINUL, qui avait été suspendu pendant la crise, devait reprendre. Depuis l'adoption de la résolution 2215 (2015), l'effectif de la MINUL a été réduit de 1 221 personnes, le plafond de l'effectif militaire étant abaissé ce mois-ci à 3 590 personnes. En outre, l'effectif autorisé de la composante police de la MINUL reflète aujourd'hui son déploiement effectif de 1 515 personnes, dont des unités de police constituées, huit agents de police et des conseillers pour les questions d'immigration.

Dans le rapport dont le Conseil est saisi, le Secrétaire général recommande de nouvelles réductions des composantes civile, militaire et de police de la MINUL, vu les attentes exprimées par le Conseil de sécurité, qui compte que le Gouvernement exercera

l'ensemble des responsabilités en matière de sécurité d'ici au 30 juin 2016. Le concept stratégique sur lequel se fondent ces recommandations est la consolidation des capacités encore présentes de la MINUL, qui devraient être en mesure d'intervenir rapidement pour épauler les services de sécurité libériens en cas d'une détérioration grave et soudaine des conditions de sécurité.

Plus précisément, au terme du processus de transition en matière de sécurité au milieu de l'année prochaine, l'effectif militaire de la MINUL sera réduite à 1 240 personnes, dont un bataillon constitué d'unités habilitantes et d'appui, dotées notamment de moyens aériens. La composante de police sera également réduite à 606 personnes, dont trois unités de police constituées et des conseillers pour les questions pénitentiaires, de police et d'immigration. Toutefois, il sera essentiel que la MINUL puisse continuer à apporter son appui pendant quelques mois après la conclusion du processus de transition en matière de sécurité afin de tester la capacité du personnel libérien de sécurité de protéger les civils et d'intervenir en cas d'incidents de sécurité, en vue d'atténuer tout risque de retour en arrière.

Je tiens également à indiquer que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria, M. Farid Zarif, qui est bien connu de la plupart des participants, a pris ses fonctions lundi dernier. Il possède une vaste expérience en matière de maintien de la paix, en particulier au Libéria, et je suis convaincu qu'il apportera une direction indispensable à la Mission durant cette phase importante.

Le Libéria est un pays qui peut être défini par la capacité remarquable de son peuple à surmonter l'adversité, contre vents et marées. Ce peuple a subi et subit toujours des ravages causés par plus d'un siècle d'exclusion systématique, des décennies de dysfonctionnements et 14 années de guerres civiles brutales successives. Pendant plus d'un an, le peuple libérien a été confronté à une tragédie nationale sous la forme d'une urgence sanitaire. Et pourtant, une fois de plus, le pays s'en est sorti et a pu surmonter l'adversité. Une fois de plus, une chance se présente de créer un meilleur Libéria.

Aujourd'hui, c'est au peuple et au Gouvernement libériens qu'incombe la tâche cruciale de continuer à édifier une nation – une nation unie et réconciliée avec elle-même, dotée d'un gouvernement qui rend compte de son action et qui est déterminé à lutter contre la corruption en son sein; une nation où tous les citoyens profitent des avantages découlant des ressources

naturelles abondantes du pays; une nation entièrement maître de son destin, avec des institutions et un gouvernement à même de fournir à tous ses citoyens les garanties de base en matière de sécurité, de protection et de services.

À mon avis, la décision prise par le Conseil de fixer au 30 juin 2016 la date à laquelle les autorités nationales doivent assumer l'intégralité des responsabilités en matière de sécurité reflète clairement la conviction que le pays a surmonté l'instabilité et la dépendance du passé et est résolument engagé sur la voie de l'édification d'une nation viable, unie et pleinement indépendante. Nous continuerons d'appuyer les efforts du peuple et du Gouvernement libériens et d'assurer le maintien de la stabilité, obtenue de haute lutte, pour toutes les générations futures du pays.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

**M. Skoog** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre la parole au Conseil ce matin au nom de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, pour son exposé très pertinent de ce matin.

Pour commencer, je tiens moi aussi à féliciter le Libéria d'avoir été déclaré exempt d'Ebola par l'Organisation mondiale de la Santé la semaine dernière. La Commission de consolidation de la paix a été très impressionnée par la ferme détermination du peuple et du Gouvernement libériens, représentés ici par le Ministre, à lutter contre cette maladie, et je suis encouragé par le fait que l'attention peut désormais être pleinement axée sur le relèvement. Comme nous n'avons cessé de le souligner, la consolidation de la paix doit faire partie intégrante de la reconstruction après la crise de l'Ebola. L'épidémie a fait apparaître des lacunes dans les efforts de paix et d'édification de l'État déployés jusque-là, y compris pour ce qui est d'établir la confiance entre les citoyens et l'État et de renforcer le tissu social. La récession économique qui a suivi la crise de l'Ebola appelle à un appui accru de la communauté internationale à la revitalisation du développement socioéconomique.

J'en viens maintenant au sujet principal de cette séance d'information : la poursuite de la réduction des effectifs de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et le transfert des tâches relatives à la sécurité et à la stabilité aux autorités nationales à

la fin de la transition dans le domaine de la sécurité, d'ici au 30 juin 2016. Comme le signale le Secrétaire général dans son rapport (S/2015/620), la rétrocession au Gouvernement libérien de l'ensemble des compétences en matière de sécurité sera une étape déterminante dans le pays après la fin du conflit et le Libéria montrera ainsi que le temps du conflit est terminé, comme vient également de le souligner M. Ladsous.

À cet égard, il sera absolument essentiel que le Gouvernement libérien joue un rôle moteur et prenne les choses en main au moment où les autorités nationales s'appêtent à saisir les rênes. La communauté internationale devra bien entendu continuer de jouer un rôle important pour aider et accompagner le Libéria durant cette phase de transition.

Dans le même temps, il faudra non seulement concentrer l'attention sur ce qui doit être accompli d'ici à juin 2016, mais également sur ce qui devra être fait à la fin de la transition en matière de sécurité. Une planification appropriée est nécessaire à brève échéance. Ce n'est qu'en identifiant les besoins à long terme en matière de consolidation de la paix que nous pouvons désormais nous assurer que les capacités et structures d'appui requises sont en place pour renforcer les efforts nationaux. La Commission de consolidation de la paix continuera d'insister sur la nécessité d'axer davantage les efforts sur la réforme des institutions ainsi que sur le renforcement des capacités, le développement socioéconomique et le renforcement du secteur de la justice dans le cadre de la consolidation des efforts de paix entrepris par le Libéria.

La communauté internationale a acquis de l'expérience et un ensemble de connaissances sur les phases de transition des missions des Nations Unies, et nous devrions maintenant nous en inspirer. Nous considérons que rien ne justifie le fait de ne pas tirer d'enseignements, tant des bons résultats que des échecs passés. Nous savons que le retrait des missions des Nations Unies marque un tournant dans la voie de la paix et du développement durables. Nous sommes néanmoins toujours aux prises avec de graves lacunes s'agissant de l'attention politique et du financement de processus, programmes et institutions essentiels. Nous pouvons bien entendu faire mieux en ce qui concerne la transition entre différents modes d'engagement de l'ONU de manière générale. À cet égard, nous avons la chance que deux examens proposant une analyse détaillée aient récemment été menés sur la façon de renforcer les opérations de paix. La Commission de consolidation

de la paix est disposée à tirer des enseignements de ces analyses et à faire tout son possible pour apporter un appui efficace et pertinent au Libéria au cours de la prochaine phase décisive que ce pays va connaître.

La Commission de consolidation de la paix continuera de jouer un rôle d'organisateur, de donner des conseils et de contribuer à mobiliser des ressources en faveur des priorités essentielles du Libéria en matière de consolidation de la paix à long terme. La formation Libéria, que je préside, compte organiser prochainement une réunion rassemblant tous les acteurs compétents participant aux efforts de consolidation de la paix dans le but d'identifier les besoins, d'examiner la question des capacités, les éventuelles lacunes, et les domaines où le financement est insuffisant et où les donateurs pourraient faire plus. Cette réunion serait l'occasion pour le Gouvernement libérien de rendre compte des progrès accomplis dans le cadre de son plan de transition, et pour la MINUL de communiquer les informations les plus récentes concernant la transition en matière de sécurité. Cette réunion permettra également de mieux comprendre les points de vue des organisations locales de la société civile et des acteurs communautaires. Nous espérons que ces discussions compléteront et enrichiront le travail mené à Monrovia par le groupe conjoint de mise en œuvre, chargé de suivre l'application du plan du Gouvernement relatif au transfert des attributions de la MINUL. La Commission est prête à informer le Conseil des conclusions de ces délibérations.

En outre, afin de veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle utile au-delà de la transition, la formation Libéria a pris des mesures pour revoir ses instruments d'engagement actuels avec le Libéria. La Commission a invité le Secrétaire général à formuler des recommandations en vue de proposer un cadre d'engagement actualisé de la Commission de consolidation de la paix tenant compte de la transition en matière de sécurité. Cette contribution stratégique du système des Nations Unies sera essentielle pour permettre à la Commission d'être efficace et de faciliter l'harmonisation de l'appui que nous apportons aux efforts déployés par les acteurs opérant sur le terrain : la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement, entre autres.

Les priorités essentielles de notre action actuelle sont toujours d'actualité. Il s'agit de la réforme du secteur de la sécurité, de la réconciliation nationale et de l'état de droit. L'instrument actualisé vise à harmoniser et à rassembler les plans nationaux existants, y compris

le Programme pour la transformation, le plan du Gouvernement relatif au transfert des attributions de la MINUL et la stratégie de relèvement après l'épidémie d'Ebola. La formation Libéria espère se concerter avec le Gouvernement libérien pour actualiser le cadre d'engagement de la Commission, et nous tiendrons le Conseil informé de cet exercice.

Au moment où il se prépare à assurer la transition en matière de sécurité, le Libéria s'attaque en même temps à plusieurs autres réformes ayant des effets sur la consolidation de la paix. La préparation des élections prévues en 2017, la révision en cours de la Constitution et le processus de décentralisation resteront à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix car ces processus auront une influence sur les aspects essentiels de l'édification de l'État et de la nation. De même, la mise en œuvre de la feuille de route stratégique pour l'apaisement national, la consolidation de la paix et la réconciliation reste également essentielle. Nous tenterons également de mettre l'accent sur les questions foncières et leur importance pour la gestion des ressources naturelles, un domaine essentiel, non seulement afin d'apaiser les tensions entre les populations touchées et les concessionnaires, mais également pour aider le Libéria à développer une source viable de revenus nationaux. Enfin, il sera essentiel de lutter contre la corruption avec une énergie soutenue afin de renforcer la confiance de la population dans les institutions publiques.

Pour terminer, on pourrait dire que la valeur ajoutée du rôle d'accompagnateur de la Commission de consolidation de la paix est clairement mise à l'épreuve au moment où un pays sortant d'un conflit est sur le point de marquer un tournant sur la voie d'une paix durable. Une année difficile attend le Libéria. Le Conseil de sécurité et les partenaires bilatéraux et multilatéraux ont accumulé une expérience et des connaissances dont nous devons continuer de nous servir afin d'appuyer les efforts de consolidation de la paix déployés par le Libéria. La Commission que je préside est prête à contribuer à tous ces efforts axés sur les priorités nationales et visant une paix durable.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne la parole à M. Sannoh.

**M. Sannoh** (Libéria) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège que de prendre la parole au Conseil à l'occasion de l'examen du trentième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) (S/2015/620).

Le 3 septembre, pour la deuxième fois, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré le Libéria exempt d'Ebola. Même si cela n'eût pas été possible sans la forte impulsion donnée par notre Présidente, S. E. M<sup>me</sup> Ellen Johnson-Sirleaf, et sans la résilience des Libériens, nous sommes reconnaissants à l'ONU et à nos partenaires internationaux d'avoir franchi cette étape avec nous. Ce parcours a été difficile pour notre peuple et pour notre pays. Le fort déclin économique du Libéria dû à la crise engendrée par l'épidémie d'Ebola reste l'obstacle le plus important que notre pays doit surmonter, et les répercussions de ce recul de l'économie continueront de se faire ressentir dans tous les secteurs de l'État, en particulier ceux de la justice et de la sécurité.

Je voudrais donc remercier le Secrétaire général, les membres du Conseil, la Commission de consolidation de la paix et la formation Libéria, ainsi que nos partenaires bilatéraux et multilatéraux de leur appui précieux qui nous a permis de juguler le fléau qu'est l'Ebola.

Le Secrétaire général souligne dans son rapport (S/2015/620) que la prise en charge des responsabilités en matière de sécurité précédemment remplies par la MINUL marquera un tournant dans l'histoire du pays qui, plus de 10 ans après la fin du conflit, reprendra en main son destin et la protection des citoyens pour la première fois. Nous convenons avec le Secrétaire général que cela marquera un tournant dans l'histoire de notre pays, et le Gouvernement fait tout son possible pour que cela devienne réalité.

Comme le sait probablement le Conseil, le plan qui doit permettre au Libéria d'assumer cette responsabilité comporte cinq objectifs stratégiques. Le premier objectif consiste à combler les déficits de sécurité immédiats créés par le retrait de la MINUL de l'ensemble du pays. Le deuxième objectif consiste à renforcer la capacité d'intervention dans les régions menacées du pays. Le troisième objectif consiste à mener simultanément toutes les opérations de sécurité classiques dans le pays. Le quatrième objectif consiste à réformer les cadres juridiques des organismes du secteur. Le cinquième objectif consiste à renforcer les capacités dans ce domaine. Des progrès notables sont accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

En étroite collaboration avec ses partenaires, le Gouvernement peut à présent suivre une feuille de route claire, en particulier en ce qui concerne les arrangements concernant la structure et la mise en œuvre du plan. Le

Gouvernement a ventilé le plan en plusieurs activités. Les activités de mise en œuvre à entreprendre en priorité d'ici à juin 2016 ont été identifiées, et leurs coûts et calendrier d'exécution établis. Elles englobent la prise en charge par le Gouvernement des responsabilités précédemment remplies par la MINUL et les problèmes qui posent des menaces immédiates à la consolidation de la paix. Le budget total alloué à ces activités s'élève à 38,8 millions de dollars. Pour couvrir une partie de cette somme, le Gouvernement libérien a alloué 20 millions de dollars de son budget de 2015-2016, et la moitié de ce montant doit être déposée sur un compte spécifique pour améliorer la ponctualité des versements et la rapidité de la mise en œuvre. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, une unité de mise en œuvre de la transition a été créée au sein du Ministère de la justice afin de coordonner les diverses activités relatives au plan.

S'agissant du cadre juridique, en juillet 2015, le Parlement a ouvert des consultations publiques concernant la loi sur les armes à feu. Les projets de loi concernant la police et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation ont été rédigés, approuvés par le Cabinet et le Conseil national de sécurité et transmis au Parlement pour promulgation. Lundi 8 septembre, ces projets de loi ont été examinés en première lecture au Parlement. D'autre part, un projet de loi sur les étrangers et la nationalité est en cours d'élaboration. Ces réformes permettront notamment de créer un cadre juridique solide, cohérent et moderne pour le secteur de la justice, de renforcer la surveillance civile et démocratique du système de gouvernance de ce secteur, de réduire le chevauchement des fonctions entre les institutions, de professionnaliser les systèmes de gestion de ce secteur et de garantir l'application du principe de responsabilité et l'efficacité.

Des progrès sont également enregistrés dans le domaine de la formation. Samedi 12 septembre, le Bureau de l'immigration et le Service national de lutte contre les incendies remettront des diplômes à 328 agents arrivés au terme de trois mois de formation intensive. La Police, l'Office de lutte contre la drogue, les Forces armées du Libéria et le Bureau de l'administration pénitentiaire ont également organisé des formations. Des plans d'approvisionnement sont en train d'être mis au point afin d'acheter en gros les articles prioritaires désignés par le plan.

Je tiens à souligner que le Gouvernement libérien apprécie les efforts déployés par la Mission des Nations

Unies au Libéria et l'appui fourni par les partenaires pour faire avancer la transition. Néanmoins, le Gouvernement est préoccupé par la lenteur avec laquelle sont annoncés les engagements de financement et l'appui à la mise en œuvre du plan. Aucun engagement de financement n'a encore été annoncé en vue de combler le déficit de 60 millions de dollars pour l'exercice budgétaire en cours. Il est impératif de donner un nouvel élan aux initiatives de mobilisation de ressources en faveur du Libéria, en application de la Déclaration sur des engagements réciproques signée avec la Commission de consolidation de la paix.

Le Secrétaire général s'est déclaré préoccupé par la récente flambée de troubles publics violents, dont il pense qu'elle est liée à la capacité d'intervention insuffisante de la police nationale, au mécontentement de la population, à l'aliénation et à la lenteur de la réconciliation. Cependant, la violence à laquelle il est fait allusion consiste en des incidents isolés concernant les motocyclistes et quelques concessions. Il faut replacer les événements dans leur contexte. La fonction principale de tout gouvernement est de maintenir la paix et la stabilité de l'organe politique, de protéger les droits de l'homme et de promouvoir le développement économique et social de sa population. Nul gouvernement responsable ne saurait tolérer l'anarchie, la criminalité et les atteintes directes à l'autorité établie. L'augmentation exponentielle du nombre de motos au Libéria s'est accompagnée d'une multiplication des problèmes que doit affronter le Gouvernement. En étroite collaboration avec les syndicats, le Gouvernement a mis en place de nouvelles mesures, notamment la limitation de l'usage des motos à certaines communautés, l'immatriculation obligatoire de toutes les motos, ainsi que la formation et l'octroi de permis à tous les usagers. Ces mesures ont contribué à une baisse considérable du nombre d'incidents violents impliquant des motos au cours des cinq derniers mois.

La violence dans les concessions est liée à des conflits non réglés entre employeurs et employés et à des désaccords entre les chefs communautaires dans le cadre du processus de négociation sur l'octroi de terrains supplémentaires non couverts par les accords de concession. Suite à chaque incident de violence, cependant, la Police nationale libérienne est intervenue et a rétabli l'ordre. Lorsqu'il est fait allusion à des violations des droits de l'homme commises par la police, les personnes soupçonnées sont soumises à une enquête et traduites en justice si elles sont reconnues coupables.

S'agissant des observations du Secrétaire général relatives au mécontentement de la population, à l'aliénation et à la lenteur de la réconciliation, le Gouvernement estime que les programmes qu'il a mis en place dans des domaines tels que l'accès à la justice, le développement des infrastructures, notamment l'amélioration du réseau routier pour faciliter la circulation des personnes et des marchandises, et la décentralisation de la gouvernance, permettent de promouvoir la réconciliation et de lutter contre l'aliénation et le mécontentement.

M. Ladsous et le Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix ont abordé la situation au Libéria et les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous les remercions d'avoir fait part de leurs points de vue. Cependant, certains événements importants n'ont pas été pleinement couverts. Premièrement, les réactions initiales au projet d'amendement tendant à proclamer le Libéria nation chrétienne, qui a engendré des divisions en fonction des obédiences religieuses durant le processus de révision de la Constitution, comme souligné au paragraphe 10 du rapport, ont toutes été apaisées lorsque les parties ont réalisé qu'il ne s'agissait que d'une proposition soumise à l'approbation du Parlement et à un référendum.

Le Comité de révision de la Constitution a accompli sa tâche et présenté 25 recommandations à la Présidente, qui les a transmises au Parlement national avec ses commentaires. Certaines recommandations clés concernent la double nationalité, la propriété foncière et la réduction de la durée des mandats du Président, des Sénateurs et des membres de la Chambre des représentants. Si elles sont approuvées, ces recommandations seront soumises à un référendum, qui se déroulera en même temps que les élections générales de 2017.

S'il est vrai que la corruption reste une question primordiale pour le public, comme il est indiqué au paragraphe 14 du rapport, des progrès continuent d'être enregistrés. Le Gouvernement a obtenu des inculpations et lancé des procédures judiciaires dans le cadre de certaines affaires retentissantes, notamment l'affaire concernant la National Oil Company, le procès d'anciens fonctionnaires de l'Office des forêts accusés d'avoir délivré illicitement des licences d'exploitation et l'affaire mettant en cause le Service national de lutte contre la drogue. Comme je l'ai souligné lors de ma dernière intervention devant le Conseil (voir S/PV.7438), suite à la publication du vingt-neuvième rapport périodique du Secrétaire général (S/2015/275), l'insuffisance des

capacités et des ressources pose une menace persistante à la lutte contre la corruption. Le Ministère de la justice a restructuré le Ministère public et créé cinq nouvelles divisions, dont une est chargée des affaires de corruption et traite exclusivement les affaires renvoyées au Ministère par la Commission de lutte contre la corruption et la Commission générale de vérification. Le Gouvernement libérien demeure déterminé à lutter contre la corruption et prie ses partenaires de contribuer à donner au Ministère de la justice davantage de moyens d'enquête et de poursuite.

Concernant les questions régionales, le Gouvernement a effectué des démarches diplomatiques auprès du Gouvernement ivoirien au sujet de la circulation et des activités des Ivoiriens et des Burkinabé à travers la frontière. Dans l'optique des élections générales et présidentielle prévues en octobre en Côte d'Ivoire, et avec la présence, encore, à proximité de la frontière, de plus de 38 000 Ivoiriens inscrits comme réfugiés, il est impératif – et le Gouvernement a pris des mesures à cette fin – que les frontières soient surveillées en permanence afin que des mesures soient prises pour éviter un conflit le long de ce couloir. Nous nous félicitons de l'initiative conjointe de reconnaissance aérienne prise par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la MINUL à cet égard.

Sur le plan des droits de l'homme, il importe de souligner qu'aucun pays n'est exempt de violations des droits de l'homme. La faim insatiable qu'a le peuple libérien de voir respecter ses droits, qui puise à la source de notre engagement historique de faire du Libéria un symbole d'espérance et de liberté, fait qu'il est très difficile à tout gouvernement libérien de se livrer longtemps à des comportements de violations des droits de l'homme. Par conséquent, le Libéria progresse. Nous avons intensifié les efforts de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, le viol et les détentions provisoires. Suite à notre participation au deuxième cycle de l'examen périodique universel à Genève, en mai, le Libéria retournera à Genève le 24 septembre pour faire connaître sa réaction aux recommandations présentées par le Conseil des droits de l'homme. Le Libéria s'est conformé à ses obligations en matière d'établissement de rapports au titre de différentes conventions relatives aux droits de l'homme, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Libéria demeure déterminé à faire progresser les travaux de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme.

Pour terminer, lorsque le Conseil a donné mission au Gouvernement libérien de formuler un plan en vue d'assumer la pleine responsabilité du dispositif de sécurité du pays d'ici juin 2016, le Gouvernement caressait l'espoir que les obligations financières attenantes à la mise en œuvre du plan ne seraient pas laissées à la seule charge du Libéria, compte tenu en particulier de la forte contraction de l'économie due à la crise de l'Ebola. Le rapport du Secrétaire général étaye cet espoir lorsque, se félicitant des progrès réalisés par le Libéria, celui-ci déclare que :

« Il reste cependant des obstacles à cause desquels une aide supplémentaire sera nécessaire sur tous les fronts pour que la transition puisse aboutir d'ici au 30 juin 2016, comme le souhaite le Conseil de sécurité. (S/2015/620, par. 72)

Le Gouvernement et le peuple libériens appellent en conséquence le Conseil de sécurité à user de son influence pour mobiliser le soutien international en faveur de la mise en œuvre du plan de transition. Nous comptons également renforcer notre interaction avec la Commission de consolidation de la paix afin de pouvoir pleinement consolider la paix au Libéria. L'appui des membres du Conseil aidera le Libéria à tourner la page du conflit pour un avenir de paix durable.

**Le Président** (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 45.*